



Ecoles communales fondamentales

Apicoliers 2 : Dir. Patrice Verleye
Rue Raoul Van Spitael, 37- 7540 Kain
Tél : 069/22.66.69 – 0498/907 650

Kain, le 1 septembre 2023

Chers parents,

C'est avec beaucoup de plaisir que l'équipe éducative et moi-même accueillons votre enfant pour cette année scolaire 2023-2024.

Soyez certains que tout le personnel veillera à le mettre dans les meilleures conditions de travail possible et lui souhaite de parfaitement réussir.

Voici quelques détails pratiques importants en ce début d'année scolaire :

- **Horaire des cours**

De 8h50 à 12h et de 13h10 à 16h. **Il est impératif que les enfants soient à l'heure à l'école, même en maternelles !**

Les arrivées tardives ne peuvent être qu'exceptionnelles. Nous insistons pour que les enfants soient présents dans la cour à 8h45 et 13h05 au plus tard. Les arrivées tardives nuisent au bon déroulement des cours.

- **Garderies et études**

Une garderie payante est assurée dès 7h chaque matin. L'école reste ouverte jusqu'à 18h tous les jours y compris le mercredi après-midi.

Nous nous permettons d'insister pour que les parents qui viennent chercher leur enfant à l'étude se manifestent de manière discrète et n'entrent pas en classe afin de garantir un climat de travail efficace pour les enfants.

- **Repas**

Repas maternel : 3,50 €

Repas petit primaire : 3,60 € (P1-P2-P3)

Repas grand primaire : 3,70 € (P4-P5-P6)

Le menu ainsi que le bon de commande sont remis à votre enfant à chaque fin de mois.

Attention de veiller à remettre à temps le bon de commande pour les repas complets chaque mois et y indiquer clairement :

- Le nom et prénom de l'enfant
- La classe
- Les jours de repas complet

Le règlement des repas ne se fait plus via le compte de l'école. Vous recevrez une facture de l'administration communale.

Attention, chaque repas commandé sera facturé si la rectification n'a pas lieu. En cas d'absence ou de retard à l'école il est impératif de prévenir la direction par message (0498/907 650) ou le titulaire de classe avant 9 heures le matin !!!

Attention, il ne sera plus possible de commander des repas si le bon de commande n'a pas été rentré !!!

- **Accès aux bâtiments et sécurité**

Par soucis de sécurité, nous vous remercions de respecter scrupuleusement le code de la route.

Le stationnement, même pour quelques minutes, est interdit devant les grilles de l'école (excepté direction et véhicules de service).

En général, la place de Kain (à quelques dizaines de mètres de l'école) offre facilement des possibilités de parking.

Nous vous remercions d'attendre vos enfants dans la partie basse des cours de récréation et de limiter vos entrées et sorties des bâtiments le matin comme le soir.

- **Communication**

Le journal de classe (et/ou la farde de communication) est un outil de dialogue entre l'école et la famille. Il est impératif de le consulter chaque jour. Celui-ci doit rester dans le cartable. **Par obligation administrative, une carte d'absence vous sera envoyée systématiquement** si votre enfant ne s'est pas présenté à l'école (primaires et troisième maternelle). Veuillez la remplir et la remettre au titulaire concerné le plus rapidement possible. Des cartes d'absences « type » sont disponibles dans le journal de classe des élèves de primaire (à découper et remettre au titulaire de classe).

Tous les documents concernant l'école sont disponibles en continu sous l'onglet « documents Apicoliers 2 » du site des Apicoliers (www.apicoliers.weebly.com)

Documents administratifs à compléter et à remettre au plus vite :

L'accusé de réception Règlement d'Ordre intérieur, l'accord sur les informations destinées au PMS et le consentement relatif au droit à l'image (remis en format papier en maternelles et disponible en document à détacher et à signer dans le journal de classe en primaires).

D'autres documents sont régulièrement demandés. Merci de veiller à nous les remettre rapidement afin de nous éviter un fastidieux travail de collecte.

- **Justification des absences**

Les absences ne doivent pas être justifiées en première et deuxième maternelles, cependant nous vous remercions de nous prévenir si votre enfant ne vient pas à l'école.

L'enseignement est obligatoire à partir de la troisième maternelle et toute absence doit être valablement justifiée.

Pour les deux premiers jours : Par une note écrite (carte d'absence, mail ...) qui détaille précisément le motif de l'absence. Les notes comme « raisons familiales », « vacances » ... ne sont pas acceptées.

A partir de trois jours : Un certificat médical est obligatoire pour justifier une absence pour maladie.

Attention, tout retard de plus de 10 minutes est considéré comme une demi-journée d'absence et doit faire l'objet d'une justification écrite.

A partir du 9^e demi-jour d'absence non valablement justifiée, la Direction est dans l'obligation de procéder à un signalement au service de l'obligation scolaire.

Dates importantes à noter sur vos agendas

• **Bulletins en primaires**

- 17 novembre 2023
- 9 février 2024
- 24 mai 2024
- 1 juillet 2024

• **Réunions des parents**

1. Section maternelle

- Lundi 4 septembre 2023 (collective - 18 à 19 h)
- Mardi 6 février 2024 (individuelle sur horaire)
- Mardi 4 juin 2024 (collective M1-M2 et M3 – 18 heures à 19 h)

2. Section primaire

- Lundi 11 septembre 2023 pour toutes les classes (collective 18 à 19 h).
- Lundi 12 février 2024 : individuelle de 16 heures à 18 heures
- Lundi 1 juillet 2024 : P6 - résultats CEB – 18 heures
- Mardi 2 juillet 2024 : individuelle de 16 heures à 18 heures

Examens ou bilans de fin d'année en primaires (CEB et autres) : semaine du 24 au 28 juin 2024

Pour rappel : il est possible, tout au long de l'année, de rencontrer les titulaires de classes le matin de 8h30 à 8h50 et le soir de 16h à 16h15 (selon disponibilité) ou sur rendez-vous. La direction reçoit les parents uniquement sur rendez-vous.

Contact Direction : par message (0498/907 650) ou par mail :

ecole.apicoliers2@tournai.be

- **Festivités**

Mercredi 06 décembre : Saint-Nicolas

Vendredi 15 décembre : festivités de Noël

Dimanche 14 janvier après-midi : Spectacle théâtral (relève St Eloi)

Vendredi 19 avril : festivités de printemps (marche)

Vendredi 14 juin : Fête scolaire primaires sur le site des Apicoliers 2.

Samedi 15 juin : Fête scolaire maternelles sur le site des Apicoliers 2.

- **Matinées de gestion en collaboration avec le comité de parents (9 heures à 13 heures)**

Samedi 14 octobre

Samedi 23 mars

Samedi 8 juin

- **Journées pédagogiques**

Les dates ne nous ont pas encore été communiquées.

- **Classes de dépaysement**

Du 2 au 4 octobre 2023 : Classes de Patrimoine tournaisien (M2-M3)

Du 18 au 22 septembre 2023 : Classes d'eau (P3-P4)

Du 25 au 29 septembre 2023 : Classe de mer (P1-P2)

Mars – Avril 2024 (dates à préciser) : Classes de neige (P5)

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veillez agréer, chers parents, l'expression de notre entier dévouement.

Pour l'équipe éducative.

Patrice Verleye. Directeur